

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BERECHEL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Alain GOUZIN, Josianne JEGU, Jean-Michel LEBRET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ROYER

Délibération n°2024-115

Membres en exercice : 69 Présents : 47

Absents : 22

Pouvoirs : 12

AFFAIRES GENERALES ADHESION A DES STRUCTURES

Lamballe Terre & Mer souhaite adhérer à l'Association des Techniciens de l'assainissement Non Collectif de Loire-Bretagne et Outre-Mer (Atanc LB & OM)

Fondée en 2017, l'Association des Techniciens de l'assainissement Non Collectif de Loire-Bretagne et Outre-Mer est le produit de quelques spanqueurs souhaitant se regrouper. Avec l'accompagnement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la démarche régionale s'est étendue au bassin Loire-Bretagne et aux territoires d'Outre-Mer. Le rôle de l'association est de représenter la profession dans les différents groupes de travail nationaux, communiquer autour de la profession et favoriser l'entraide. L'association s'adresse aux agents techniques en poste dans une collectivité, dont au moins une commune fait partie du bassin Loire Bretagne ou, est située en Outre-Mer. Adhérer donne accès à un forum d'échanges entre membres de l'association, permet de participer à des journées techniques et d'avoir accès aux retours des différents groupes de travail auxquels les membres participent afin de donner un avis sur les réflexions en cours.

Pour information, la cotisation annuelle s'élève à 15 €.

Le 12 décembre 2023, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer, notamment, à l'Association Grégoire & Co Le Lieu, dès 2024. Cependant cette adhésion doit prendre effet dès 2023. Il est nécessaire de modifier la date d'adhésion.

Vu la délibération n°2023-2010 du 12 décembre 2023, décidant l'adhésion :

- Dès 2023, à l'Association Orchestre à l'Ecole
- Dès 2024, aux associations Conservatoires de France et Grégoire & Co Le Lieu

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'adhérer :
 - o Dès 2023, à l'Association Grégoire & Co Le Lieu,
 - o Dès 2024, à l'Association des Techniciens de l'assainissement Non Collectif de Loire-Bretagne et Outre-Mer
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Cette délibération abroge partiellement la délibération susvisée concernant l'Association Grégoire & Co Le Lieu.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 16 JUL. 2024

De la publication le 16 JUL. 2024

Pour la Préfecture
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale